



## Conseil économique et social

Provisoire

20 juillet 2005

Français

Original : anglais

---

### Session de fond de 2005

#### Débat consacré aux activités opérationnelles

#### Compte rendu analytique provisoire de la 20ème séance

tenue au Siège, à New York, le vendredi 8 juillet 2005, à 10 heures

*Président* : M. Moncayo (Vice-Président)..... (Equateur)

### Sommaire

Activités opérationnelles des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement : dialogue interactif sur les réformes opérationnelles au sein du système des Nations Unies pour le développement

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



*En l'absence du Président, M. Moncayo (Equateur) prend la présidence.*

*La réunion est ouverte à 10 h 25.*

**Activités opérationnelles des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement : dialogue interactif sur les réformes opérationnelles au sein du système des Nations Unies pour le développement**

1. **Le Président** souligne l'importance des activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies, qui a la tâche difficile de coordonner la mise en œuvre des objectifs de développement internationalement convenus tout en respectant les priorités et les stratégies nationales des pays en développement. Un dialogue constructif s'impose pour renforcer les activités opérationnelles les plus fructueuses, définir les réformes nécessaires et apporter une contribution utile à l'agenda pour le développement de l'Organisation des Nations Unies.

2. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) déclare que la question autour de laquelle s'articule le rôle du système des Nations Unies dans les opérations de développement à l'échelon des pays doit être abordée dans la perspective plus large du rapport du Secrétaire général intitulé "Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous" (A/59/2005), de l'agenda pour le développement des Nations Unies et du suivi du Forum de haut niveau sur l'harmonisation, en particulier de la Déclaration de Paris récemment approuvée en ce qui concerne l'efficacité de l'aide au développement : appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle. Dans cette perspective, la coopération pour le développement de l'Organisation des Nations Unies est un moyen d'agir sur le terrain pour lutter contre de nombreux problèmes pressants et ne nécessite pas un énorme apport de ressources financières.

3. Le système des Nations Unies est seul à avoir la possibilité d'apporter un appui multilatéral, neutre et souple aux pays en développement en raison de son aptitude inégalée à dialoguer avec des acteurs très divers à l'échelon des pays, de la place particulière qu'il occupe en matière de normes et de plaider en faveur du développement, de son aptitude à analyser des questions économiques et sociales complexes en ayant parfaitement conscience des conditions et des besoins

des groupes les plus pauvres et les plus marginalisés, du rôle particulier qu'il joue dans la prévention et la solution des conflits en rattachant les problèmes économiques et sociaux aux efforts de renforcement de la paix, enfin de son expérience particulière dans la prestation d'une assistance technique pour le renforcement des capacités nationales.

4. L'amélioration de l'efficacité de l'action du système des Nations Unies à l'échelon des pays exigera qu'il vienne à bout d'un certain nombre de problèmes. A cet égard, il serait peut-être utile de traiter de questions telles que la manière d'encourager les pays eux-mêmes à prendre la maîtrise et la direction des efforts réalisés à leur niveau et la manière de garantir une pleine mobilisation de l'aide pour les efforts à l'échelon des pays, l'engagement systématique des acteurs autres que le système des Nations Unies et le développement efficace après les conflits.

5. **M. Nyong'o** (Ministre de la planification économique et du développement national, Kenya) rappelle que les réformes opérationnelles du système des Nations Unies ne porteront des fruits qu'à condition d'aider les gouvernements nationaux à mettre en œuvre des politiques, des programmes et des projets axés sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais convenus. Il souligne également que les plans-cadres des Nations Unies pour le développement peuvent être conformes aux plans et aux processus de programmation nationaux.

6. Son gouvernement a travaillé en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour toutes les activités liées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Compte tenu toutefois de la nature intersectorielle de ces objectifs, la participation de toutes les institutions des Nations Unies à leur mise en œuvre, à leur suivi et à leur évaluation dans un cadre accepté par les gouvernements nationaux est d'une importance capitale. A cet égard, il se demande dans quelle mesure les gouvernements ont conscience de l'aide à la mise en œuvre qu'offrent les institutions des Nations Unies.

7. Le Gouvernement kényen attend de ses partenaires de développement et du système des Nations Unies qu'ils harmonisent leurs activités et leurs programmes d'assistance au développement avec son

propre programme de réformes. De la même manière, les efforts internationaux visant à éliminer la pauvreté seront particulièrement efficaces s'ils sont adaptés pour répondre à des projets nationaux spécifiques liés aux objectifs du Millénaire pour le développement. A cet égard, le système des Nations Unies, les commissions économiques régionales et les gouvernements nationaux devraient établir des calendriers pour l'établissement de rapports intérimaires sur la mesure dans laquelle les besoins nationaux ont été satisfaits.

8. Son ministère a invité tous les ministères, par le biais d'un mémorandum, à inclure les priorités des objectifs du Millénaire pour le développement dans leurs plans stratégiques. De même, l'Organisation des Nations Unies devrait collaborer plus largement avec les parlements nationaux afin d'accroître la sensibilisation à ces objectifs par des documents de session.

9. **M. Leikvoll** (Secrétaire général adjoint au développement international, Ministère norvégien des affaires étrangères) estime que les résultats obtenus sur le terrain constituent le critère décisif de la réforme. Toute décision de réformer le système des Nations Unies doit donc contribuer à améliorer et à concrétiser les résultats sans que les coûts correspondants soient élevés au point de l'emporter sur les avantages. Si les réformes énumérées dans la liste récapitulative des questions (E/2005/CRP.1) fournissent amplement la preuve d'efforts de réforme positifs réalisés dans le passé et envisagés pour l'avenir, les rapports établis devraient s'attacher plus aux résultats obtenus qu'aux méthodes utilisées.

10. Tous les Etats Membres sont favorables à une action plus cohérente, coordonnée et efficace du système des Nations Unies à l'échelon des pays, sur le modèle des activités menées pour renforcer le système des coordonnateurs résidents. La difficulté à cet égard consistait à conférer plus de pouvoirs au Coordonnateur résident tout en conservant aux différents organismes leur souplesse, leur accès et leur visibilité. La création de Maisons des Nations Unies contribuerait également à renforcer l'image uniforme de l'organisation à l'échelon des pays. Parallèlement, la question centrale consiste à déterminer dans quelle mesure la "cohabitation" contribue à améliorer la cohérence, l'efficacité et l'accessibilité de l'Organisation des Nations Unies pour les gouvernements bénéficiaires, les pays donateurs et les autres acteurs. Une présence et une action nationales plus uniformes signifieraient à n'en pas douter que les pays en développement pourraient puiser dans

l'expérience accumulée et les services du système dans son ensemble.

11. Dans une perspective plus large du développement, si les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour le développement sont des outils décisifs de cohérence à l'échelon des pays, il ne serait pas inutile de demander aux pays bénéficiaires s'ils estiment que les efforts du système des Nations Unies sont valables et ont un effet à long terme afin d'aligner ces instruments sur les priorités nationales. Les nouvelles modalités de l'aide, sous la forme par exemple de soutien budgétaire direct et d'approches sectorielles, sont des facteurs importants d'amélioration de l'efficacité de l'aide en encourageant les pays eux-mêmes à en assumer la maîtrise, l'alignement et l'harmonisation. Certains estiment que l'Organisation des Nations Unies doit s'adapter pour pouvoir participer pleinement à ces nouvelles modalités d'aide, tandis que d'autres pensent qu'elle devrait jouer un rôle consultatif plus visible en fournissant une aide pour le renforcement des capacités. Dans l'un et l'autre cas, l'appui budgétaire nécessite un haut niveau de compétences et un dialogue politique entre les donateurs et les pays bénéficiaires, avec la participation directe de l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci occupe une place privilégiée pour jouer un rôle décisif dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement mais, pour cela, elle devra procéder à des réformes.

12. **Mme Rodríguez** (Secrétariat pour la planification et les programmes de la Présidence guatémaltèque) dit que le Guatemala a été choisi comme l'un des pays pilotes pour la mise en œuvre des réformes de l'Organisation des Nations Unies. S'il est vrai que le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement ont contribué à sensibiliser le Guatemala à l'action de l'Organisation des Nations Unies, une participation accrue à la prise de décisions pour la formulation et la mise en application des mesures de coopération s'impose. Les organes de planification doivent disposer d'une marge nécessaire pour définir quels sont les meilleurs moyens d'accroître le développement dans une perspective mondiale plutôt que de participer à des actions sectorielles. Il importe de ne pas oublier que la coordination technique entre le système des Nations Unies et le Gouvernement est tout aussi importante que la coordination politique.

13. La réalisation de certains objectifs de développement pourrait être facilitée par l'harmonisation des programmes de pays du Fonds des

Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

14. Dans l'ensemble, les réformes du système ont été bien formulées, mais leur élaboration et leur mise en œuvre n'ont pas été suffisamment souples pour répondre aux exigences du développement et de l'aide. L'Organisation des Nations Unies pourrait progresser en consacrant une part importante de ses ressources au renforcement des capacités nationales et à l'intensification de la coopération Sud-Sud. S'agissant du Guatemala, si les capacités nationales ne sont pas renforcées, le pays demeurera tributaire de l'aide consultative internationale et courra le risque de ne pas atteindre les objectifs fixés pour le développement.

15. S'agissant de la coopération Sud-Sud, des progrès sensibles sur la voie de la réalisation des objectifs ont été enregistrés dans les pays en développement, où le transfert de connaissances et de données d'expérience se fait de manière plus rapide et moins coûteuse.

16. L'amenuisement de l'aide publique au développement a obligé les gouvernements à se montrer plus inventifs dans l'affectation des ressources et met les pays à revenus moyens tels que le Guatemala dans l'obligation de continuer à nécessiter l'aide du système des Nations Unies.

17. Le Gouvernement en place a élaboré plusieurs directives politiques pour faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces directives ont été résumées dans une initiative nationale ("Vamos Guatemala"), qui visait à rétablir le bien-être économique et l'harmonie sociale par des programmes rapides et à large impact.

18. Cette initiative se composait des éléments ci-après : "Quate Solidaria", destinée à fournir un système de protection sociale aux groupes socio-économiques les moins favorisés ; "Guatemala Crece", qui comprend des projets destinés à développer les secteurs productifs clés, à accroître les investissements publics et à créer des alliances stratégiques entre l'Etat et la société ; "Guate Compite", destinée à favoriser les exportations et le développement des micro-entreprises ainsi que des petites et moyennes entreprises ; "Guate Verde", destinée à inverser la perte et la détérioration des ressources naturelles et à améliorer l'accès à l'eau potable.

19. Compte tenu de sa volonté d'appliquer ces directives, le Gouvernement en place a encouragé

d'importantes mesures sectorielles, dont la politique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la politique de décentralisation, la politique de développement rural et la politique de coopération internationale.

20. **M. Severino** (Agence française de développement) dit qu'il importe de reconnaître que des progrès ont été réalisés en matière d'efficacité opérationnelle au sein du système des Nations Unies. Les ressources allouées à certaines institutions des Nations Unies telles que le PNUD et l'UNICEF ont été sensiblement accrues. D'autres institutions ont malheureusement connu une réduction de leurs ressources. Peu de liquidités sont disponibles pour de nouveaux décaissements et toutes les institutions opérationnelles des Nations Unies se trouvent dans une situation stratégique extrêmement difficile, malgré les réformes.

21. L'Organisation des Nations Unies se heurte à des "concurrents", par exemple les institutions de Bretton Woods, les banques régionales de développement, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, qui ont un accès accru aux donateurs. Les institutions de Bretton Woods et les banques régionales de développement, en particulier, sont désormais en mesure d'intervenir dans les situations après conflit, dans la gestion des urgences et des crises, situations qui, dans le passé, relevaient du système des Nations Unies.

22. L'Organisation des Nations Unies devra définir la "valeur ajoutée" de ses réformes institutionnelles en raison du grand nombre de nouveaux concurrents. Elle devra aussi mettre au point une stratégie pour attirer les donateurs qui sans cela pourraient donner des fonds aux concurrents, qui sont tous aussi résolus à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

23. Le fait que l'Organisation des Nations Unies se divise en de si nombreuses institutions opérationnelles demeure un problème crucial. Il appartient à l'Organisation elle-même de proposer une réduction du nombre d'institutions et de fonds. En dernier lieu, il conviendrait de réfléchir plus longuement aux moyens d'accélérer les initiatives de réforme.

24. De toute évidence, l'idée du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement a été capitale. Néanmoins, l'orateur se demande s'il est possible d'avoir des stratégies de pays probantes qui ne soient pas produites par une équipe de pays interinstitutions et qui ne soient pas validées et débattues par le système

dans son ensemble, en particulier par les Etats Membres.

25. En ce qui concerne le rôle des coordonnateurs résidents et de leur attachement au rôle du PNUD, il serait dommage de créer une autre étape de coordination. Un débat public sur les documents stratégiques nationaux s'impose certainement, mais on ne voit pas clairement si le débat officiel doit se dérouler dans les pays intéressés ou à New-York. Les représentants doivent aussi décider de la manière dont les structures budgétaires des différents fonds et programmes doivent évoluer. Devraient-ils évoluer vers un système administratif dans lequel les dépenses seraient couvertes par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies ou serait-il préférable d'avoir un système obligatoire de contributions ou de mise en recouvrement ?

26. En dernier lieu, il convient de répéter que l'Organisation des Nations Unies doit améliorer ses résultats de gestion en accélérant le mouvement visant à améliorer l'efficacité de ses services et de ses locaux. A dire vrai, l'Organisation a déjà démontré qu'elle avait la capacité de le faire.

27. **M. Tungpalan** (Autorité nationale philippine de l'économie et du développement) déclare que le Gouvernement philippin est fermement décidé à faire appliquer au niveau national des réformes sur l'harmonisation, l'alignement et l'efficacité du développement. Le Président lui-même a demandé à ce que les programmes et les procédures des donateurs soient harmonisés avec ceux du Gouvernement.

28. L'Autorité nationale de l'économie et du développement est le principal organe de coordination pour l'aide publique au développement (APD). Cette autorité collabore avec les partenaires de l'APD, notamment les institutions des Nations Unies, afin de veiller à ce que les programmes de coopération pour le développement aillent dans le sens du plan national.

29. En tant que défenseur de l'idée que la direction et la maîtrise des programmes de développement financés par l'APD soient dirigés et contrôlés par les pays eux-mêmes, le Gouvernement philippin n'a négligé aucun effort pour encourager ses partenaires de l'APD à traduire en actions à l'échelon des pays les engagements pris et les déclarations faites lors du Forum de haut niveau sur les progrès communs vers une efficacité améliorée de l'aide qui s'est tenu à Paris en 2005 et du Forum de haut niveau sur l'harmonisation qui s'est tenu à Rome en 2003.

30. La méthode du bilan commun de pays et celle du plan-cadre des Nations Unies pour le développement ont marqué une avancée décisive sur la voie de l'harmonisation. Le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement, qui a donné naissance aux plans d'action des programmes de pays, a permis aux institutions des Nations Unies de travailler ensemble, en complétant et en renforçant l'action de chacune d'entre elles dans des domaines prioritaires choisis conjointement avec le Gouvernement. L'Autorité nationale de l'économie et le développement a veillé à ce que le plan-cadre des Nations Unies pour le développement corresponde de près au nouveau programme national de développement.

31. Il semble que la prochaine génération des bilans communs de pays pourrait être élargie pour permettre à la grande communauté des donateurs de s'associer aux institutions des Nations Unies pour aider le Gouvernement à procéder à l'évaluation des problèmes de développement et des principaux défis rencontrés. Si l'alignement demeure important, l'harmonisation et la synchronisation avec les méthodes et calendriers du Gouvernement jouent également un rôle capital pour assurer la cohérence entre les Plans d'action des programmes de pays et les priorités gouvernementales.

32. Pendant la période de mise en œuvre, l'organisme public choisi pour un secteur ou un thème donné pourrait faire du portefeuille pertinent du système des Nations Unies une partie intégrante d'un programme élargi du Gouvernement, dans lequel l'activité financée par l'Organisation des Nations Unies pourrait être évaluée en fonction de sa contribution à de grands objectifs sectoriels et nationaux.

33. S'agissant de la programmation et de la mobilisation des ressources, le PNUD, l'UNICEF et l'UNFPA ont réussi à mobiliser des ressources auprès d'autres institutions d'aide bilatérales. Toutefois, du fait que ces ressources étaient réservées à des activités précises, il n'a pas été possible de les reprogrammer à d'autres fins de nature à donner des résultats plus probants. Une solution consisterait pour l'Organisation des Nations Unies et d'autres donateurs à financer directement les priorités des pouvoirs publics, telles que présentées dans le programme des dépenses nationales.

34. Chacun sait que le renforcement des capacités est indispensable pour atteindre les objectifs de développement. Pour faire leur travail, les institutions des Nations Unies, les pouvoirs publics et les institutions locales ont tous besoin de personnel

compétent, de connaissances et de ressources financières. Du fait que l'Organisation des Nations Unies recrute souvent des fonctionnaires du secteur public, il est plus difficile pour le Gouvernement de renforcer les capacités. L'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement doivent s'employer ensemble à trouver une solution.

35. Les systèmes suivis d'évaluation doivent être modernisés et simplifiés. Au lieu de mettre en place un nouveau système ou un système distinct, les institutions des Nations Unies devraient renforcer des systèmes nationaux et en élargir l'utilisation.

36. L'Organisation des Nations doit améliorer son efficacité opérationnelle à l'échelon des pays. Des bureaux partagés et des services communs sont au nombre des solutions possibles. Un système efficace de coordonnateurs résidents des Nations Unies pourrait accroître les avantages à tirer de ces solutions. L'amélioration de l'efficacité qui en résulterait devrait permettre de redéployer les ressources pour obtenir des résultats tangibles.

37. En conclusion, il est évident qu'une direction et une maîtrise solide par les pays augmentent la probabilité de résultats positifs en matière de développement. Une solide coordination entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies est tout aussi importante.

38. Le deuxième rapport intérimaire des Philippines sur les objectifs du Millénaire pour le développement montre que ce pays est sur la bonne voie, en particulier pour ce qui est de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. L'inscription par le Gouvernement des objectifs du Millénaire pour le développement dans le corps même du Plan de développement à moyen terme des Philippines est de bon augure pour la réalisation de nouveaux progrès. Les réformes opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies, si elles sont appliquées à l'échelon national en partenariat avec le Gouvernement, amélioreraient encore la possibilité de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

39. **M. Jenks** (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)) estime qu'une question plus vaste semble sous-tendre le débat, celle de savoir si l'Organisation des Nations Unies a atteint le stade où intervient quelque chose de plus vaste et de plus stratégique que les réformes. A son avis, la vocation des réformes appelle un débat plus ouvert et une perspective nouvelle, tout comme la manière dont

l'Organisation des Nations Unies pourrait se repositionner à l'échelon des pays.

40. Dans un environnement dans lequel les institutions de Bretton Woods et les banques régionales de développement sont devenues énormes, le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans l'élaboration des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la stratégie de lutte contre la pauvreté est une expression caractéristique de l'importance de l'Organisation car, sans sa contribution aux débats d'orientation et au rassemblement de capitaux, ni les unes ni les autres n'auraient vu le jour.

41. La maîtrise du processus de développement signifie la possibilité de choisir, et cela exige le pouvoir d'analyse nécessaire pour étudier les options et prendre des décisions. S'agissant des ressources, la question de savoir si le système des Nations Unies allait mieux ou plus mal qu'auparavant a fait l'objet de nombreux débats. Le système a besoin d'une masse critique de ressources de base pour que sa présence à l'échelon des pays soit viable. Les ressources autres que les ressources de base ont considérablement augmenté. La simplification par le biais d'un soutien direct budgétaire et la multiplicité des sources de financement ont été les deux principales nouvelles caractéristiques du financement, réalité dont il faut tenir compte.

42. S'agissant des partenariats, l'Organisation des Nations Unies a un pouvoir de rassemblement à l'échelon des pays qu'elle pourrait mettre à profit pour former des coalitions visant à promouvoir le changement. Un problème fondamental concerne la nécessité d'un examen et d'une perspective à plus long terme pour le système des Nations Unies au service du développement. L'Organisation est au service des gouvernements et elle devrait leur demander ce qu'ils envisagent pour les 10 années à venir.

43. **M. Roselaers** (Organisation internationale du Travail (OIT)) dit que les institutions spécialisées apportent des éléments de valeur ajoutée grâce à leurs réseaux spécialisés et à leur expérience sur le terrain qui, allant au-delà des organismes gouvernementaux, englobent des groupements d'employeurs et de travailleurs. Elles ont aussi l'expérience de la fixation et de la mise en œuvre de normes, ainsi qu'une connaissance et une expérience approfondies des revenus, de la productivité, des droits et de la protection sociale, qui forment la base du renforcement des capacités à l'échelon des pays. Il reste toutefois à déterminer comment progresser vers une structure plus

uniforme à l'échelon des pays. L'OIT examine à cet égard les possibilités d'actions qui tiendraient compte des spécificités des institutions et des rapports entre la fixation de normes et la coopération pour le développement qui font partie intégrante du mandat d'une organisation telle que l'OIT.

44. **Mme Kaag** (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)) dit que, dans l'ensemble, l'UNICEF est un programme fondé sur les droits qui se propose de continuer à jouer un rôle actif en tant que facteur mondial de changement et instaurateur de dialogue. L'harmonisation et l'alignement sont des éléments décisifs de la réforme, et les questions de vulnérabilité et de marginalisation des enfants et des droits de l'enfant ne doivent pas être oubliées dans ce processus. L'UNICEF qui a un rôle particulier à jouer dans cette nouvelle perspective d'avantages comparatifs et de valeur ajoutée, abandonne progressivement la réalisation de projets au profit du développement des capacités et du recours aux partenariats. L'UNICEF reçoit d'importantes ressources autres que des ressources de base pour faire face à des situations humanitaires d'urgence et pour lutter contre les catastrophes, mais ces ressources ne lui permettent pas d'acquérir les nouvelles compétences nécessaires pour travailler au renforcement des capacités avec les pays bénéficiaires de programmes. L'UNICEF cherche à élargir ses compétences internes pour faire face aux urgences humanitaires. L'UNICEF a également un rôle de premier plan à jouer en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

45. L'UNICEF entretient un dialogue salubre avec les institutions de Bretton Woods, en particulier au sujet des pays en transition et en situation d'après conflit. La stratégie de lutte contre la réduction de la pauvreté est appliquée à l'échelon des pays par le biais du système des coordinateurs résidents et l'Organisation des Nations Unies a un rôle actif et critique à jouer pour veiller à ce que les questions axées sur les droits restent au premier plan. L'UNICEF s'emploie avec les gouvernements et la Banque mondiale à garantir une conception globale et intégrée du développement et de la planification à long terme.

46. Ainsi qu'il ressort du nouveau plan stratégique à moyen terme, l'UNICEF donne une nouvelle orientation à la mobilisation des ressources. La responsabilisation est capitale dans les relations triangulaires entre l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et les donateurs nationaux face aux pays bénéficiaires de programmes. Il serait utile de savoir comment les partenaires envisagent l'avenir de

ces relations, en particulier en ce qui concerne le contrôle par les pays des objectifs du Millénaire pour le développement axés sur les enfants et les femmes. De l'avis de l'oratrice, qui dit maîtrise dit également autonomisation. Elle souhaiterait entendre des observations sur la marginalisation et les inégalités étant donné que les progrès dans la réalisation des objectifs aux échelons national, régional et sectoriel varient considérablement.

47. Mme Kaag conclut en déclarant qu'un système renforcé de coordinateurs résidents est important, mais la manière d'y parvenir fait encore l'objet de débats au sein du système. Les résultats de ces débats apporteront des précisions qui éclaireront la situation pour tous les partenaires.

48. **M. Mertens** (Organisation mondiale de la santé (OMS)) déclare que, tout comme les objectifs du Millénaire pour le développement sont interdépendants, il en va de même pour les 12 thèmes exposés dans la résolution 59/250 de l'Assemblée générale intitulée "Examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies". Le principe directeur est que la responsabilité première du développement incombe aux gouvernements et que la tâche principale du système de développement des Nations Unies consiste à les aider à renforcer les capacités nationales par le biais d'un appui technique aligné sur les systèmes nationaux.

49. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) accepte les principes de maîtrise et d'alignement de ses programmes conformément aux besoins et aux priorités des pays. En conséquence, les pays définissent, en étroite coopération avec l'OMS, les domaines et la manière dont l'OMS peut apporter une contribution utile. La stratégie de coopération des pays tient compte des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, des besoins et des priorités du secteur de la santé et des objectifs de développement internationalement convenus. Cette stratégie se rattache, dans toute la mesure du possible, aux modalités nationales de planification et de programmation et aux processus des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour le développement, qui sont aussi interdépendants ; tout changement apporté à l'un de ces éléments modifierait d'autres éléments.

50. Le système des coordinateurs résidents est en évolution constante pour répondre à de nouvelles orientations de l'aide au développement. Dans un monde où, à tout moment, environ 25 % des Etats

Membres traversent une forme ou une autre de crise, la possibilité de réagir et de s'adapter rapidement est précieuse. C'est pourquoi le système des coordonnateurs résidents doit être souple et solide pour pouvoir agir de manière synergique. Le système de développement des Nations Unies est souvent décrit comme fragmenté, mais sa diversité devient une force dans ce cas, car il peut faire appel simultanément à des connaissances spécialisées et générales.

51. La question du caractère non exclusif du système est extrêmement importante. Il est souvent fait allusion dans le document E/2005/58 à la nécessité d'une action concertée du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et du Groupe des Nations Unies pour le développement, et de solides arguments militent en faveur de la fusion de ces deux groupes. Des discussions sur la possibilité de modifier les fonctions du Coordonnateur résident pour en faire des fonctions de représentation de l'Organisation des Nations Unies seraient aussi appropriées dans le cadre de cet effort global de coordination.

52. L'OMS est fermement attachée aux réformes, et l'Assemblée mondiale de la santé a adopté une résolution sur le rôle de l'OMS dans l'harmonisation des activités opérationnelles de développement à l'échelon des pays.

53. **M. Hein** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)) déclare que l'Organisation qu'il représente est également fermement décidée à procéder à des réformes. En sa qualité d'organisation à caractère associatif, elle a besoin de connaître les vues des gouvernements pour guider et diriger ses activités. L'issue de la réunion en cours des huit principaux pays industrialisés amènera probablement d'importants changements dans l'aide publique au développement et, en cherchant à définir son rôle, le système des Nations Unies constatera une fois encore que sa force tient à sa diversité.

54. Le mandat de la FAO n'est pas simplement opérationnel ; il consiste aussi à fixer des normes et des règles et à rassembler des pouvoirs susceptibles d'avoir un impact direct sur les politiques nationales. Cette organisation collabore depuis 30 ans avec le système des coordonnateurs résidents, période pendant laquelle elle a observé la nécessité d'un dialogue sur l'évolution des modalités. L'organisation accepte l'importance accordée à l'harmonisation et à l'alignement, la mesure de la réussite étant ce qui se produit à l'échelon des pays. A l'intérieur du système des Nations Unies, il a toujours été évident que ce

processus devait relever des gouvernements, mais il a fallu un certain temps pour que les organismes bilatéraux arrivent à cette conclusion.

55. Si l'on examine le système des coordonnateurs résidents, deux principes doivent être pris en compte: la direction et la gestion. La direction définit ce qu'il est bon de faire ; la gestion détermine la manière de le faire. Il est parfois difficile de combiner ces fonctions, mais le renforcement du système des coordonnateurs résidents garantirait que l'appui nécessaire serait apporté. La plupart des institutions des Nations Unies préféreraient des locaux communs, mais les souhaits des gouvernements sur la question doivent être pris en compte.

56. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont à la fois complexes et interdépendants. C'est ainsi que les interventions de la FAO pourraient sembler se limiter à l'Objectif 1, mais la faim agit également sur les objectifs liés à l'éducation et à la santé. La question du développement et du maintien des capacités ne doit pas être perdue de vue.

57. **Mme Tortora** (Chef des services de coopération technique, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)), note que l'expérience de la CNUCED est différente de celle d'autres institutions en raison de son identité spécifique, dûment reconnue par les Etats Membres. La coopération technique qu'elle fournit vise à encourager les pays à prendre le contrôle de leurs politiques du commerce et du développement, conformément à leur politique de développement des capacités et à la Déclaration de Paris. Dans la perspective du processus de réforme des opérations de développement de l'Organisation des Nations Unies, la CNUCED s'emploie à placer le commerce au centre des efforts nationaux de développement, en particulier à la lumière de l'Objectif 8, qui suppose une cohérence entre l'environnement économique national et international.

58. La CNUCED cherche à faire entrer le commerce dans les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour le développement. La principale difficulté tient à ce que la plupart de ces bilans communs de pays et de ces plans-cadres portent principalement sur des questions autres que les aspects économiques et commerciaux du développement, minimisant en particulier l'interface entre les conditions économiques nationales et internationales. Les programmes nationaux pour les questions sociales,



environnementales et humanitaires, qui dominent généralement les opérations dans les plans-cadres des Nations Unies pour le développement, ne devraient pas exclure les politiques économiques et commerciales qui figurent dans le Cadre intégré pour l'assistance technique aux pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et activités connexes.

59. La CNUCED est l'une des six institutions chargées de l'assistance fournie dans ce cadre intégré, qui est en passe de devenir le plan général d'assistance économique englobant le commerce et les questions connexes. A l'échelon des pays, son rôle de coordination entre les institutions et les donateurs est sur le point de distancer celui des bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour le développement.

60. L'oratrice fait observer que le statut de non-résident de la CNUCED est un obstacle, mais pas un obstacle majeur, à condition que le Coordonnateur résident des Nations Unies et l'équipe de pays tiennent dûment compte des aspects commerciaux pertinents dans la conception des bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour le développement. Un obstacle plus important tient à la structure financière de la CNUCED, dans la mesure où toutes ses ressources autres que ses ressources de base sont imprévisibles du fait qu'elles sont liées à des projets et proviennent de donateurs. Des mécanismes novateurs vont être mis en place pour permettre à la CNUCED de contribuer directement au financement commun des plans-cadres des Nations Unies pour le développement et des stratégies de lutte contre la pauvreté.

61. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) se référant à l'observation faite par M. Severino au sujet de l'opposition entre le système des Nations Unies et les institutions financières internationales, déclare que, à la suite des décisions prises au fil de quelque 25 années, le système des Nations Unies a en effet perdu de son ampleur, mais qu'en même temps il a clairement fourni la preuve de ses points forts. L'un d'eux tient à sa capacité exceptionnelle de réunir différents acteurs, à la fois nationaux et internationaux, un autre tenant à son rôle normatif à l'égard des gouvernements. Un troisième point fort tient à son aptitude à choisir parmi des idées très diverses, ce qui est un moyen décisif d'encourager les pays en développement à maîtriser les politiques. L'apparition d'un programme des Nations Unies qui s'articule essentiellement autour du développement a été étayé par ces trois éléments positifs, qui sont au centre du solide partenariat

existant entre le système et les institutions de Bretton Woods.

62. L'orateur note toutefois que la notion de maîtrise des politiques par les pays, vieille de 10 ans, pose un énorme défi à toutes les institutions de coopération, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales, et signifie que la coopération financière doit passer par les budgets nationaux. Un autre défi tient au renforcement ou au développement des capacités, que rien ne saurait remplacer.

63. Passant à la question de la fragmentation du système des Nations Unies, M. Ocampo souligne que lorsque cela s'explique par un désir de visibilité ou un esprit de compétition, il faudrait y substituer une culture de coopération. Cela dit, c'est là encore une force étant donné que dans tout pays, les différents ministères nécessitent des services différents. Il existe une dichotomie : l'Organisation des Nations Unies doit fonctionner en tant que système tout en répondant aux différents besoins des pays, qui apprécient précisément sa diversité.

64. Relevant que le système des coordonnateurs résidents a été considérablement renforcé, il reconnaît avec Mme Tortora qu'il reste à trouver la manière d'incorporer la coopération économique dans les plans-cadres des Nations Unies pour le développement. Il évoque les incidences du débat pour le Conseil, rappelant les paroles prononcées par le Secrétaire général lors du débat de haut niveau au sujet du rôle du Conseil pour assurer la cohérence du système dans les domaines social et économique. Il déclare que le débat consacré aux activités opérationnelles devrait plus activement contribuer à garantir cette cohérence. En conséquence, il serait bon de réfléchir encore à la manière dont les grands principes peuvent être appliqués à l'échelon des pays, en particulier en raison de l'importance des pratiques adoptées par les pays eux-mêmes.

*La séance est levée à 12 h 50.*